

RCS : BOURGES Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00595 Numéro SIREN : 509 318 044 Nom ou dénomination : AB MEDICA

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2018 sous le numéro de dépôt 3001

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AB MEDICA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		LES PETITES QUARTERRES 18100 MERY-SUR-CHER		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 0 9 3 1 8 0 4 4 0 0 0 3 9		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2017	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX	489 966	CQ	387 125	102 841
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	64 907	AG	53 896	11 011
		Fonds commercial (1)	AH	86 972	AI		86 972
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	119 352	AO	4 702	114 649
		Constructions	AP	514 869	AQ	204 626	310 243
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	413 945	AS	349 432	64 513
		Autres immobilisations corporelles	AT	389 898	AU	297 334	92 563
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	250	CV		250
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	56 800	BI		56 800
TOTAL (II)			BJ	2 136 961	BK	1 297 117	839 844
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	153 406	BM		153 406
		En cours de production de biens	BN	1 413 300	BO		1 413 300
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	1 584 726	BS	176 475	1 408 250
		Marchandises	BT	1 621 979	BU		1 621 979
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	42	BW		42
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 525 317	BY	37 151	1 488 165
		Autres créances (3)	BZ	1 115 365	CA		1 115 365
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	400 886	CG		400 886	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	136 621	CI		136 621	
	TOTAL (III)	CJ	7 951 646	CK	213 627	7 738 018	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	10 088 607	IA	1 510 744	8 577 863
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
CP							
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :			Stocks :			Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AB MEDICA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)			DA	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	30 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 056 794	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	524 862	
	Subventions d'investissement			DJ	20 000	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 931 656	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	103 000	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	103 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 173 795	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 631 220	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 153 752	
	Dettes fiscales et sociales			DY	580 732	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 003 703	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	6 543 206		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	8 577 863		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	6 031 280
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	439 842	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 663 758	FB	1 482	FC	4 665 240
	Production vendue { biens * services *	FD	1 089 720	FE	3 311 465	FF	4 401 186
		FG	45 008	FH	36 154	FI	81 163
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 798 487	FK	3 349 102	FL	9 147 590
	Production stockée*					FM	803 013
	Production immobilisée*					FN	18 358
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	56 037
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 104
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 027 105
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 694 175
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(460 382)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	816 531
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(41 272)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 099 998
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	170 143
	Salaires et traitements*					FY	2 142 628
	Charges sociales (10)					FZ	776 236
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	214 642
						GB	
						GC	50 222
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	18 391
	Autres charges (12)					GF	8 481 314
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	1 545 790
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	60
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	60
	Total des produits financiers (V)					GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	29 571
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	17 952
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	47 524
Total des charges financières (VI)						GV	(47 463)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	1 498 326
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

Désignation de l'entreprise		SAS AB MEDICA		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 000		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	45 731		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	129 868		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	177 599		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	944 971		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	49 763		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	103 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 097 735		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(920 135)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	50 845		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	2 483		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	10 204 764		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	9 679 901		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	524 862		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	222 990	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	29 230	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	49 794	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	4 636	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
	Voir état annexe				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	
				29 230			
Autres charges d'exploitation							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS AB MEDICA**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ	489 966	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	150 129	KE		KF	1 750	
CORPORELLES	Terrains					KG	97 864	KH		KI	21 487	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	290 650	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	209 355	KQ		KR	14 863	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	429 686	KT		KU	21 759	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	102 744	KW		KX	9 646	
		Matériel de transport*				KY	70 192	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	215 698	LC		LD	30 165	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 416 192	LO		LP	97 922	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	250	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	56 800	1U		1V			
TOTAL IV					1Q	57 050	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 113 338	ØH		ØJ	99 672		

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						1		2		3				
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ	489 966	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV		LW	151 879	1X		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	119 352	LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	290 650	MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions				IS		MG		MH	224 219	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	37 500	MK	413 945	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers				IU		MM		MN	112 390	MO		
		Matériel de transport				IV		MP	38 549	MQ	31 643	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	245 863	MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III					IY		NG	76 049	NH	1 438 065	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations					IØ		ØX		ØY	250	ØZ	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	56 800	2G			
TOTAL IV					I3		NJ		NK	57 050	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	76 049	ØL	2 136 961	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice. [[col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB MEDICA</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	282 383	EL	104 741	EM		EN	387 125	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	45 770	PF	8 125	PG		PH	53 896	
Terrains			PI	199	PJ	4 502	PK		PL	4 702	
Constructions	Sur sol propre		PM	48 077	PN	8 083	PO		PQ	56 160	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	128 473	PW	19 991	PX		PY	148 465	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	331 139	QA	18 647	QB	354	QC	349 432	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	86 751	QE	6 376	QF		QG	93 128	
	Matériel de transport		QH	47 650	QI	5 925	QJ	25 934	QK	27 641	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	138 316	QM	38 247	QN		QO	176 563	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	780 609	QV	101 775	QW	26 289	QX	856 095	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 108 763	ØP	214 642	ØQ	26 289	ØR	1 297 117	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB MEDICANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	5W	5X	5Y
		129 868	103 000	129 868	103 000
Provisions pour dépréciation		129 868	103 000	129 868	103 000
	sur immobilisations	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
		169 648	50 222	6 243	213 627
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
		299 516	153 222	136 111	316 627
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
			103 000	129 868	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières			UT	56 800	UV		UW	56 800		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA	41 025		41 025				
		Autres créances clients			UX	1 484 291		1 484 291				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)			ZI							
		Personnel et comptes rattachés			UY	12 305		12 305				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	51		51				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	376 501		376 501				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	34 224		34 224				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	10 000		10 000				
		Groupe et associés (2)			VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	682 283		682 283				
		Charges constatées d'avance			VS	136 621		136 621				
	TOTAUX				VT	2 834 104	VU	2 777 304	VV	56 800		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VE						
					VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	439 842		439 842				
			à plus d'1 an à l'origine		VH	733 953		222 027		511 926		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 153 752		2 153 752				
		Personnel et comptes rattachés			8C	242 741		242 741				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	221 297		221 297				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	49 577		49 577					
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	25 231		25 231					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	41 886		41 886					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
	Groupe et associés (2)			VI	1 631 220		1 631 220					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 003 703		1 003 703					
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
	Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX				VY	6 543 206	VZ	6 031 280		511 926			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	245 600	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	163 866	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA	524 862		
		de son conjoint		WB			
		moins part déductible*		WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XW	1 038		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			XY			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I7	142 630		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		K7			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		I8			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				ZN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	WN			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	WO			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				XR			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				WQ	58 045		
				Y1			
				Y3			
TOTAL I				WR	726 575		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WU			
		- imposées au taux de 0 %		WV			
		- imposées au taux de 19 %		WH			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WP			
		- imputées sur les déficits antérieurs		WW			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		XB				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		I6					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		WZ			
Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A		XA			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F			
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		XC			
				PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	40 524	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				XG	273 724		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH	273 724
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	452 851	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (I moins II) ou DÉFICIT (II moins I)					

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS AB MEDICA

[illegible]

SAS AB MEDICA

N° 2058-A

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB MEDICA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	171 506	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**
DGFIP N° 2058-C 2018

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB MEDICA										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	815 915			ZD	815 915				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
	TOTAL I	ØF	815 915			ZH	815 915				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	894 050	YQ	466 710			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance						YT	405 209			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	83 682			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	88 981			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	136 791			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	4 038	ST	1 385 332			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 099 998			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	72 036			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	98 107			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	170 143			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	1 164 548			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	935 531			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						ØB	2 105 999			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Machine de marquage Laser 15/12/2016	37 500	354		37 145
	2	308SW DA-923-KM 20/11/2013	19 467	13 096		6 370
	3	308SW DA-455-MM 20/11/2013	19 082	12 837		6 244
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	37 500	354	354			
	2	7 500	1 129	1 129			
	3	3 879	(2 364)	(2 364)			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) - ②	(880)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) - ⑩	(A)		(B)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % - ⑪			(répartition par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA

Néant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^① ou 12,8 %^②.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AB MEDICA</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	9 147 590
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	9 147 590
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2 104
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	18 358
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	1 304 668
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	1 686
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1 326 817
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	3 510 706
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 793 492
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	18 391
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	5 322 590
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	5 151 817
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	5 151 817
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	9 147 590
Effectifs au sens de la CVAE		EY	54
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR	3	1 / 1 2 / 2 0 1 7
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	54
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 5 0 9 3 1 8 0 4 4 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB MEDICA

ADRESSE (voie) LES PETITES QUARTERES

CODE POSTAL 18100

VILLE MERY-SUR-CHER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	210 000
---	----	---	--	----	---------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	90 000
---	----	---	--	----	--------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination SAS AB MEDICA SPAN° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention 70.00 Nb de parts ou actions 210 000Adresse : N° ☐ Voie PIAZZA SANI AGOSTINO

Code Postal 20123 Commune MILAN Pays ITALIE

Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☐ Nom patronymique BLANC Prénom(s) ALEXANDRENom marital ☐ % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 60 000

Naissance : Date 04041977 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Adresse : N° 6 Voie avenue DES CHUTES LAVIE

Code Postal 13004 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom patronymique REALE Prénom(s) MARCONom marital ☐ % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 30 000Naissance : Date 11041959 N° Département ☐ Commune OGIASTRO CILENTO Pays ITALIE

Adresse : N° 51 Voie Rue SANT'ANNA

Code Postal ☐ Commune ARESE Pays ITALIE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

5 0 9 3 1 8 0 4 4 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB MEDICA

ADRESSE (voie) LES PETITES QUARTEREES

CODE POSTAL 18100

VILLE MERY-SUR-CHER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS AB MEDICA

Adresse LES PETITES QUARTERRES 18100 MERY-SUR-CHER

du 01/01/2017

au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR BLANC ALEXANDRE DIRECTEUR	75, Bis Chemin des Serens 13013 MARSEILLE
2	MONSIEUR LECOMTE CHRISTIAN RESPONSABLE RD	419, Route des Forges 18100 MERY SUR CHER
3	MONSIEUR SPINAZZOLA NICOLAS RESPONSABLE COMMERCIAL	34 avenue des Ecoles Militaires 13100 AIX EN PROVENCE
4	MONSIEUR CHEURLIN CEDRIC NICOLAS TECHNICO-COMMERCIAL	72, Rue Du Chateau des rentiers 75013 PARIS
5	MONSIEUR BREGNON ROMUALD Coordinateur R&D	6, Rue Boby Lapointe 37270 VERETZ
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	207 200			207 200	20 511			227 711
2	62 593			62 593	492			63 085
3	82 142			82 142	27 815			109 957
4	60 202			60 202	18 383			78 585
5	53 497			53 497	1 695			55 192
6								
7								
8								
9								
10								
**	465 634			465 634	68 896			534 530

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		34 824
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		2 064
Total		36 888

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	571 418	- de l'exercice 2017.. ⑩	452 851
- de l'exercice précédent ⑩	473 056	- de l'exercice précédent ⑩	753 854
Nom et qualité du signataire BLANC ALEXANDRE DIRECTEUR		À <u>MERY-SUR-CHER</u> , le <u>13/02/2018</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

CABINET ROY - PETAT

Conseil, Expertise, Audit

Marc-Olivier ROY
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alexis PETAT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SAS AB MEDICA

LES PETITES QUARTEREES

18 100 MERY SUR CHER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

- **Rapport**
- **Rapport Spécial**
- **Bilan et Compte de résultat**
- **Annexe des comptes annuels**

Siège Social : Détour du Pavé
680, Rue du Briou
18230 SAINT-DOULCHARD



Tél. 02 48 65 45 45 - Fax 02 48 65 16 65
E-mail : contact@cabinetroy-petat.fr
Site : www.cabinetroy-petat.fr

S.A.R.L au capital de 200 000 € - R.C.S Bourges B 509 563 987
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Orléans
Société Commissaire aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Bourges

CABINET ROY - PETAT

Conseil, Expertise, Audit

Marc-Olivier ROY
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alexis PETAT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

AB MEDICA
SAS au capital de 300 000 €
Siège social : LES PETITES QUARTEREEES
18100 MERY-SUR-CHER

RCS BOURGES : 509 318 044

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AB MEDICA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS AB MEDICA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Siège Social : Détour du Pavé
680, Rue du Briou
18230 SAINT-DOULCHARD



S.A.R.L. au capital de 200 000 € - R.C.S Bourges B 509 563 987
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Orléans
Société Commissaire aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Bourges

Tél. 02 48 65 45 45 - Fax 02 48 65 16 65
E-mail : contact@cabinetroy-petat.fr
Site : www.cabinetroy-petat.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons contrôlé les modalités d'évaluation des stocks de matières premières et de Recherche & Développement tel que définis en annexe des comptes annuels et vérifié la correcte valorisation des stocks pour émettre notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS AB MEDICA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-DOULCHARD,
Le 6 Août 2018
Le Commissaire aux comptes
SARL CABINET ROY-PETAT,
représenté par Marc-Olivier ROY

CABINET ROY - PETAT

Conseil, Expertise, Audit

Marc-Olivier ROY
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alexis PETAT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

AB MEDICA

SAS au capital de 300 000 €
Siège social : LES PETITES QUARTEREEES
18100 MERY-SUR-CHER

RCS BOURGES : 509 318 044

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31/12/2017

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Aux Associés ,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Siège Social : Détour du Pavé
680, Rue du Briou
18230 SAINT-DOULCHARD



Tél. 02 48 65 45 45 - Fax 02 48 65 16 65
E-mail : contact@cabinetroy-petat.fr
Site : www.cabinetroy-petat.fr

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues [*ou* : autorisées] au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à SAINT-DOULCHARD,
Le 4 Avril 2018
Le Commissaire aux comptes
SARL CABINET ROY-PETAT,
représenté par Marc-olivier ROY



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	489 966	387 125	102 841	207 583
Concessions, brevets et droits assimilés	64 907	53 896	11 011	17 387
Fonds commercial	86 972		86 972	86 972
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	119 352	4 703	114 650	97 665
Constructions	514 870	204 626	310 244	323 455
Installations techniques, matériel et outillage	413 946	349 433	64 513	98 547
Autres immobilisations corporelles	389 898	297 334	92 564	115 917
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	250		250	250
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	56 800		56 800	56 800
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 136 962	1 297 117	839 844	1 004 575
Stocks				
Matières premières et autres approv.	153 406		153 406	105 891
En cours de production de biens	1 413 301		1 413 301	1 084 854
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 584 726	176 476	1 408 251	983 906
Marchandises	1 621 980		1 621 980	1 161 597
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 525 317	37 152	1 488 165	1 010 308
Fournisseurs débiteurs	14 699		14 699	53 620
Personnel	12 357		12 357	11 204
Etat, Impôts sur les bénéfices	376 501		376 501	475 720
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	34 224		34 224	37 979
Autres créances	677 585		677 585	597 279
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	42		42	42
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	400 886		400 886	152 018
Charges constatées d'avance	136 622		136 622	31 228
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 951 646	213 627	7 738 019	5 705 646
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	10 088 608	1 510 745	8 577 863	6 710 221

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 056 794	240 879
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	524 863	815 916
Subventions d'investissement	20 000	20 000
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 931 657	1 406 794
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	103 000	129 868
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	103 000	129 868
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	733 954	652 283
Découverts et concours bancaires	439 842	428 170
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 173 796	1 080 453
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 631 221	895 200
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 153 753	1 972 176
Personnel	242 741	155 267
Organismes sociaux	221 297	170 696
Etat, Impôts sur les bénéfices	49 577	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	25 232	5 717
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	41 886	30 775
Dettes fiscales et sociales	580 733	362 455
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		30 802
Autres dettes	1 003 704	832 473
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 543 206	5 173 559
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	8 577 863	6 710 221

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises		
Production vendue	4 665 241	3 506 398
Production stockée	4 482 350	4 004 016
Autres produits	803 013	574 393
Total	76 501	434 787
	10 027 105	8 519 595
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises		
Variation de stock (m/ses)	2 694 175	2 136 413
Achats de m.p & aut.approv.	-460 382	-350 035
Variation de stock (m.p.)	816 531	953 881
Autres achats & charges externes	-41 272	-8 408
Total	2 099 998	1 733 357
	5 109 050	4 465 208
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.		
Salaires et Traitements	170 143	139 634
Charges sociales	2 142 628	1 768 075
Amortissements et provisions	776 237	677 325
Autres charges	264 865	392 649
Total	18 391	34 921
	3 372 265	3 012 604
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 545 790	1 041 782
Produits financiers	60	89
Charges financières	47 524	44 009
Résultat financier	-47 464	-43 921
RESULTAT COURANT	1 498 326	997 862
Produits exceptionnels	177 599	55 938
Charges exceptionnelles	1 097 735	97 422
Résultat exceptionnel	-920 136	-41 484
Participation des salariés	50 845	
Impôts sur les bénéfices	2 483	140 462
RESULTAT DE L'EXERCICE	524 863	815 916

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB MEDICA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 8 577 863 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 524 863 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois à 3 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 15 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 4 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 93 053 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La SAS AB MEDICA a appliqué la clause de retour à meilleur fortune de l'abandon de compte courant accordé par la société AB MEDICA ITALIA pour la totalité soit un montant de 790 000 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	489 966			489 966
- Fonds commercial	86 972			86 972
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 157	1 750		64 907
Immobilisations incorporelles	640 096	1 750		641 846
- Terrains	97 865	21 488		119 352
- Constructions sur sol propre	290 650			290 650
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	209 356	14 864		224 220
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	429 686	21 759	37 500	413 946
- Installations générales, agencements aménagements divers	102 745	9 646		112 391
- Matériel de transport	70 193		38 549	31 644
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	215 699	30 165		245 864
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 416 193	97 922	76 049	1 438 066
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	250			250
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	56 800			56 800
Immobilisations financières	57 050			57 050
ACTIF IMMOBILISE	2 113 339	99 672	76 049	2 136 962

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 750	97 922		99 672
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 750	97 922		99 672
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		76 049		76 049
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		76 049		76 049

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Des frais de recherche et développement ont été inscrits à l'actif en 2010. L'amortissement est pratiqué sur 5 ans en linéaire.
Des frais de recherche et développement ont été inscrits à l'actif en 2013. L'amortissement est pratiqué sur 3 ans en linéaire.
Des frais de recherche et développement ont été inscrits à l'actif en 2014. L'amortissement est pratiqué sur 3 ans en linéaire.
Des frais de recherche et développement ont été inscrits à l'actif en 2015. L'amortissement est pratiqué sur 3 ans en linéaire.
Des frais de recherche et développement ont été inscrits à l'actif en 2016. L'amortissement est pratiqué sur 3 ans en linéaire.

	Montant Brut	Durée
Frais de recherche et développement	43 746	5
Frais de recherche et développement	86 000	3
Frais de recherche et développement	49 774	3
Frais de recherche et développement	107 097	3
Frais de recherche et développement	203 349	3
Frais de recherche	489 966	

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	86 972
Total	86 972

Le fonds de commerce se décompose des éléments suivants:

- fonds créé le 31/03/1993
- apport du fonds de la société DB2C le 01/01/2012 dans le cadre de la fusion.

Aucun autre mouvement depuis l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

- Parts social Banque Populaire du Val de France : 250 euros
- Dépôts divers : 800 euros
- Fonds de garantie OSEO : 56 000 euros.

OSEO accorde à la SAS AB MEDICA une avance maximale sur les factures clients cédées de 600.000 euros

La garantie à constituer en contrepartie est de 56.000 euros.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	282 384	104 741		387 125
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 770	8 126		53 896
Immobilisations incorporelles	328 154	112 867		441 021
- Terrains	200	4 503		4 703
- Constructions sur sol propre	48 077	8 084		56 161
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	128 474	19 991		148 465
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	331 140	18 647	354	349 433
- Installations générales, agencements aménagements divers	86 752	6 377		93 129
- Matériel de transport	47 651	5 926	25 935	27 642
- Matériel de bureau et Informatique, mobilier	138 316	38 248		176 564
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	780 609	101 776	26 289	856 096
ACTIF IMMOBILISE	1 108 763	214 643	26 289	1 297 117

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 834 105 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	56 800		56 800
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 525 317	1 525 317	
Autres	1 115 366	1 115 366	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	136 622	136 622	
Total	2 834 105	2 777 305	56 800
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.R.R. à obtenir, avoirs non reçus	14 699
Total	14 699

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Matières premières	
Produits finis	182 718
TOTAL	182 718

La valeur d'inventaire du stock de produits intermédiaires et finis est égale au prix de vente du produit fini diminué des frais de distribution. Si le coût d'entrée est inférieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,00 euros décomposé en 300 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Aucun mouvement sur l'exercice 2017.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	129 868	103 000	129 868		103 000
Total	129 868	103 000	129 868		103 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		103 000	129 868		

Evaluation de la provision pour garantie: elle a été évaluée en fonction de la probabilité de retour d'articles vendus au cours de l'exercice par la société, et en application de la clause de garantie attachée à chaque vente.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 543 206 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	439 842	439 842		
- à plus de 1 an à l'origine	733 954	222 028	511 926	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 153 753	2 153 753		
Dettes fiscales et sociales	580 733	580 733		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 634 924	2 634 924		
Produits constatés d'avance				
Total	6 543 206	6 031 280	511 926	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	245 600			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	163 867			
(**) Dont envers les associés	1 631 221			

Charges à payer

	Montant
Fournisseur Facture Non Parvenu	350 434
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédt	235
Dettes Provision Congés Payés	171 506
Personnel - Autres Charges à Payer	20 390
Provision Charges sociales sur CP	68 602
Autre Org. Sociaux Organic	18 325
Taxe apprentissage	14 321
Formation Continue	25 549
Charges Fiscales Sur Congés à Payer	3 430
Etat - Autres Charges Payer	38 456
Total	711 248

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatées d Avance	136 622		
Total	136 622		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	60	52
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		37
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	60	89
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	29 571	34 607
Différences négatives de change	17 953	9 402
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	47 524	44 009
Résultat financier	-47 464	-43 921

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 141	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	914 600	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	49 760	
Autres charges	4	
Provisions pour risques et charges	103 000	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 000
Produits des cessions d'éléments d'actif		45 730
Autres produits		1
Provisions pour risques et charges		129 868
Charges et produits sur exo antérieurs	29 230	
TOTAL	1 097 734	177 599

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
OSEO	420 700
Avals et cautions	420 700
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	466 710
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	887 410
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			441 844	279 692	721 536
Cumul exercices antérieurs			82 182	25 767	107 949
Dotations de l'exercice			69 760	52 882	122 642
Amortissements			151 942	78 650	230 592
Cumul exercices antérieurs			88 985	33 811	122 796
Exercice			85 718	77 363	163 081
Redevances payées			174 703	111 174	285 877
A un an au plus			114 101	83 765	197 866
A plus d'un an et cinq ans au plus			170 885	90 781	261 666
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			284 986	174 547	459 533
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			4 420	2 757	7 178
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			4 420	2 757	7 178
Montant pris en charge dans l'exercice			163 915	59 076	222 991

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 81 774 euros

Hypothèses de calcul :

- Taux d'augmentation des salaires: 2 %
- Taux de rotation du personnel : 2%
- Taux de charges sociales : 40%
- Taux d'actualisation : 3%

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2013-R.02 du 07 novembre 2013

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

AB MEDICA

**Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 euros**

**Siège Social : Les Petites Quarterées
18100 MERY SUR CHER**

RCS DE BOURGES 509 318 044

Reçu au Greffe du Tribunal
de Commerce de Bourges
Le 29 AVRIL 2018

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

Les actionnaires décident d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 524 862,57 euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice :

524 862,57 €

Au compte "Autres réserves"
qui s'élève ainsi à 1 581 656,73 €.

524 862,57 €

Au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été mis en distribution.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés du 20 Avril 2018.

Le Président
Aldo CERRUTI

